

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 12 décembre 2018 à 18 h 30.

Absents excusés : Romain SALOU, Philippe BERGOT.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a fait savoir au Haut Léon Communauté qu'elle n'était pas intéressée par le DPU à l'occasion des ventes suivantes :

- Vente de terrains à Rumiadou, d'une superficie globale de 9 367 m².
- Vente d'une maison, 3 rue de Guevren, par les conjoints GUIVARC'H.
- Vente d'une maison, 27 rue des Ecoles, par la société d'HLM d'Armorique.
- Vente d'un manoir, à Kerjane, par les conjoints MICHAU.

MUTUELLE SANTE COMMUNALE

Avec l'accord du conseil municipal, AXA Assurances va proposer aux Tréfléziens qui le souhaitent, une offre de mutuelle santé individualisée à un tarif négocié de moins de 30 %. La commune mettra une salle à disposition de la Compagnie pour la présentation du dispositif au public intéressé.

DECISIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

- Conformément à la réglementation, le conseil municipal autorise le Maire à engager, avant le vote du budget primitif 2019, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018.
- Le conseil municipal annule des créances irrécouvrables.
- Une nouvelle tranche de 8 caveaux et 9 colombariums sont en cours d'aménagement au cimetière. Les tarifs de vente sont fixés de la manière suivante :
 - Caveau : 2 500 €
 - Colombarium : 650 €

→ Sur décision du conseil municipal, la commune va mettre en œuvre le dispositif de paiement des produits locaux (garderie, eau...) par carte bancaire sur Internet, via l'application TIPI proposée par la Direction Générale des Finances Publiques. Ce mode de paiement permettra aux administrés de régler les factures émises par la Mairie 24 heures sur 24 et cela 7 jours sur 7.

ACQUISITIONS FONCIERES

- M. le Maire a informé le conseil municipal de la proposition de vente à la commune par M. et Mme Tartu, d'un terrain, au bourg, d'environ 1 300 m². Après en avoir débattu, le conseil municipal propose au Maire de faire une offre au prix global de 8 500 €.
- Le conseil municipal autorise M. le Maire à régulariser une emprise de voirie, rue de Guevren, en limite de la propriété de M. Mme Fuzellier.

HAUT LEON COMMUNAUTE

La commune va adhérer au groupement de commandes proposé par HAUT LEON COMMUNAUTE pour l'évaluation obligatoire de la présence éventuelle d'amiante et d'hydrocarbure aromatique polycyclique dans les revêtements de chaussée, préalablement aux travaux envisagés.

RESEAU D'EAU POTABLE

→A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable au transfert de la compétence eau potable à HAUT LEON COMMUNAUTE au 1er janvier 2020. D'autres communes de l'E.P.C.I. ont également émis un avis défavorable. Le transfert obligatoire interviendra au 1^{er} janvier 2026.

→Les conclusions de l'étude patrimoniale réalisée sur le réseau d'eau potable de la commune ont été présentées au conseil municipal. Dans l'attente du transfert du service d'eau à HAUT LEON COMMUNAUTE la commune va entreprendre quelques travaux préconisés. Ces travaux seront étudiés par la Commission de travaux.

PERSONNEL COMMUNAL

→ Le conseil municipal autorise M. le Maire à remplacer le personnel titulaire en cas d'absence pour maladie.

→ En vue du départ de la Secrétaire générale, dans un an, le conseil municipal décide de créer un poste de « Responsable administratif » à pourvoir d'ici avril prochain, afin de permettre à la personne recrutée d'être opérationnelle d'ici la fin de l'année 2019.